



**Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 023 Mars 2023**

**Présents :** Corinne PARATTE; Philippe TRUCHOT ; Alain CHAPOTTE ; Fabrice MAINIER; Didier CUENOT; Karine LAURENT; Serge KURDYBAN; Benoît THIERY; Julien BOURNEZ ; Marc SIMON ; Sidonie NOËL

**Excusé :** -

**Président :** Corinne PARATTE

**Secrétaire :** Julien BOURNEZ

Début de séance à 20h

Approbation du compte rendu du 23.02.2023

**1- DELIBERATION Lotissement Creux de La Foule Présentation et vote du Compte Administratif 2022**

Compte administratif présenté par M. Philippe Truchot 1<sup>er</sup> adjoint :

BUDGET CREUX DE LA FOULE			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	20'203,12 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	20'203,12 €	Recettes	10'101,56 €
Excédent 2021		Déficit 2021-	10'101,56 €
Part affecté au 1068			
<b>Excédent 2022 :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Excédent 2022 :</b>	<b>0,00€</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2022 : 0,00 €</b>			

Dissolution au 30 juin 2022 selon délibération du 31 mars 2022

Après examen du compte administratif 2022 du budget Lotissement Creux de la Foule, Mme le Maire quitte la salle du conseil pour que ce dernier puisse voter ce budget.

La délibération est votée à l'unanimité.

**2- DELIBERATION Lotissement Creux de la Foule proposition et vote du compte de gestion 2022**

Voté et approuvé à l'unanimité en concordance avec le compte administratif 2022

### **3- DELIBERATION Budget général Présentation et vote du Compte Administratif 2022**

Compte administratif présenté par M. Philippe Truchot 1<sup>er</sup> adjoint :

<b>BUDGET GENERAL</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	520'031,66 €	Dépenses	121'677,89 €
Recettes	580'749,25 €	Recettes	26'389,31 €
Excédent 2021	574'697,80 €	Excédent 2021	409'997,34 €
Part affecté au 1068	0,00 €		
<b>Excédent 2022 :</b>	<b>635'415,99 €</b>	<b>Excédent 2022 :</b>	<b>314'708,76 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2022 : 950'124,75 €</b>			

Après examen du compte administratif 2022 du budget général, Mme le Maire quitte la salle du conseil pour que ce dernier puisse voter ce budget.

Les membres du conseil à l'unanimité approuvent :

Le compte administratif 2022, BUDGET GENERAL

Le report au BP 2023 :

- R001 : + 314'708,76 €
- R002 : + 635'415,99 €

Remarque : aucune affectation au 1068

### **4- DELIBERATION Budget général Proposition et vote du Compte de Gestion 2022**

Voté et approuvé à l'unanimité en concordance avec le compte administratif 2022

### **5- DELIBERATION Budget général Proposition et vote du Budget Primitif 2023**

Remarque avant d'étudier la proposition du budget général 2023, dans une démarche de simplification, certains comptes ont été revu par le trésor public.

<b>BUDGET GENERAL</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	811'954,78 €	Dépenses	539'000,00 €
Recettes	1'579'158,51 €	Recettes	552'608,76 €

La hausse significative du budget de fonctionnement s'explique en partie par la hausse des prix et de l'inflation et en partie par les différentes transactions liées à l'orage de grêle. (Réparation, assurance TVA...)

La proposition du budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

### **6- DELIBERATION vote des taux 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'augmenter les taux d'imposition en 2023 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) passe de 34.98% à 36.02 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) passe de 25.06 % à 25,81%
  - Taxe d'habitation (TH) : 24,08% pour les résidences secondaires
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **7- DELIBERATION Convention SATE**

Nous sommes tenus de signer une convention avec Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) pour bénéficier des services et des expertises du SATE. Le SATE couvre les domaines suivants :

- L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,
- La protection de la ressource en eau,
- La restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

Ces compétences sont du ressort de la commune, il paraît nécessaire de pouvoir faire appel au SATE. Le conseil vote à l'unanimité le droit à Mme Le Maire de signer la convention SATE

## **8- DELIBERATION subventions sectorisation réseau eau**

Dans le cadre de notre schéma directeur d'alimentation en eau potable et afin de poursuivre une gestion plus responsable de notre réseau d'eau, il convient de sectoriser le réseau d'eau.

Le coût de ces nouvelles installations est de 13'805€ HT.

Ces travaux sont éligibles à des subventions à hauteur de 10% pour le département et de 50% par l'agence de l'eau. Soit un reste à charge pour la commune de 5'522,01 €

Le conseil vote à l'unanimité pour l'obtention de ces subventions

## **9- Travaux Etang**

L'avancement de la date de commencement des travaux a été validé par la police de l'eau. La vidange de l'étang va pouvoir s'organiser, la date reste encore à déterminer. L'objectif est de commencer les travaux courant avril. Quelques démarches administratives sont encore à terminer.

Il a été estimé un délai de 15 jours pour vider l'étang, la vidange partielle au début des travaux est actée par la Police de l'Eau, la vidange totale dépendra de l'état du moine.

Des analyses de suivi seront effectuées lors de la vidange de l'étang par CD EAU .

L'estimation du temps pour la réalisation des travaux est de 3 mois et pourrait être impactée selon les conditions météo.

## **10- Point projet micro crèche**

Nous avons pris conseil auprès de notre conseillère financière du trésor public qui est en phase avec le projet de micro crèche mais nous a mis en garde sur le délai que pouvait représenter le retour des subventions et de certains fonds. C'est pourquoi il paraît judicieux de segmenter ce projet au vu des sommes importantes en jeux, afin de sécuriser la santé financière de la commune.

Il est encore un peu tôt pour statuer sur les segments du projet qui n'est qu'au stade d'étude. Le conseil municipal a pris la décision de poursuivre la construction du projet au vu de la nécessité de réhabiliter ce bâtiment au centre du village. Il sera décidé ultérieurement des adaptations à apporter au projet et des tranches envisageables.

## **11- Avancement travaux dégâts grêle**

- Isolation et réfection du plafond de la salle des fêtes en cours. Le carrelage en remplacement du parquet a été choisi
- Le couvreur du vestiaire du foot doit revenir installer l'évacuation de la chaudière gaz.
- La toiture de la station d'épuration est quasiment terminée
- La remise en état de l'éclairage public rue de la Marinière et rue de la Lisière est terminée

## 12- Questions diverses

- *Opération brioches*  
L'opération brioche se fera entre le mardi 28 Mars et le Samedi 1<sup>er</sup> Avril
- *Village propre*  
L'ensemble des communes de la CCPR organisera Village propre le samedi 1<sup>er</sup> Avril. Des prospectus seront distribués dans les boites aux lettres. Les informations seront accessibles sur le site de la commune.  
Il a été remonté que par période de grands vents, les poubelles jaunes ne sont pas toujours adaptées pour ne pas s'ouvrir et laissent s'échapper des déchets.
- *Demandes urbanismes diverses*
  - Rencontre organisée en présence de M. Gilles Robert (président de la CCPR), M. Emmanuel Bouquet (exploitant agricole riverain de DB Soudure), M. Bruno Dromard, Alain Chapotte et Corinne Paratte concernant la plate-forme remblayée pour DB Soudure, il a été demandé de respecter un espace libre avant le murger appartenant à M. Bouquet. Si ce murger est enfoui, l'entreprise DB Soudure devra prendre à sa charge sa restauration.
  - RDV M. Brachotte : demande de construction mur de soutènement lotissement Drosera : selon l'Art 10 du permis d'aménager : les nivellements complets pour rendre un terrain totalement horizontal nécessitant des murs de soutènement imposants sont proscrits. Une réponse négative a été donnée à cette demande.
  - RDV Cuenot Laurent : En 2022 M. Cuenot avait demandé l'achat de terrain agricole afin de réaliser un projet de construction de bâtiments qui avait été refusée en prenant conseil auprès de La chambre d'agriculture. Une seconde demande a été faite pour une construction de bâtiment plus petit, le conseil municipal réitère son refus de vendre ce terrain.
  - RDV Benchagra : Le projet de vente de 2 parcelles mixtes situées rue du Creux de la Foule se poursuit. M. Benchagra n'est pas intéressé par la pointe longeant la rue de l'Etang . Nous allons demander au géomètre de nous refaire un bornage sur ce terrain afin de faire une ligne droite (route étroite de ce côté, si des aménagements sont à effectuer, nous ne serons pas coincés). Prochaine étape : Bornage définitif avec géomètre.
  - RDV Bole : Projet de transformation de la ferme Blanche. Le projet semble respecter le PLU. Voir pour des portes de garage de couleur marron plutôt que noir. La largeur de la sortie sur la RD 437 semble très large. Le local OM prévu est implanté sur les réseaux : il est prévu démontable et directement installé sur le macadam.
- *Fleurissement du village*  
Au vu des enjeux climatiques et des restrictions d'eau courantes, seulement des vivaces seront plantés pour fleurir les entrées du village cette année.
- *Fête des mères*  
Par manque de disponibilité de la salle des fêtes, la fête des mères organisée par la commune sera avancée d'une semaine, soit le vendredi 26 mai.
- *Fuite d'eau*  
Une fuite d'eau de 50 m<sup>3</sup> / jour s'est déclarée et a été détectée sur les Coires. Un vieux système de protection incendie obsolète devra être supprimé.

Fin de séance à 23h00

Le Maire,  
**Corinne PARATTE**

